



Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 16 MARS 2015 – DE 19H30 A 21H25
A l'Hôtel-de-Ville de Bulle

Présidence

Monsieur Serge CASTELLA (PS), Président
Madame Johanna GAPANY (PLR), Vice-Présidente

Bureau

Monsieur Frank AELLEN (PDC), Scrutateur
Monsieur Clovis DEMIERRE (PLR), Scrutateur
Monsieur François DUCREST (PS), Scrutateur
Madame Sylvie MILLASSON (PS), Scrutatrice-suppléante
Monsieur Christophe MONNEY (UDC/UDF), Scrutateur

Présents

Mesdames, Messieurs
Marie-Christine BAECHLER (PS) – Yves BOSSON (PLR) – François CHARDONNENS (PDC) – Nicolas CHARRIERE (PLR) – Christian CHASSOT (PLR) – Patric DAVET (PDC) – Philippe DEFFERRARD (PVL) – Eloïse DEMIERRE (PS) – Nicolas DEMIERRE (PS) – Auguste DUPASQUIER (PLR) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Firmin ESSEIVA (PVL) – Chantal FROSSARD (PDC) – Jean-Denis GEINOZ (PLR) – Eric GOBET (PLR) – Nicolas GREMAUD (PS) – Christophe GREMION (PS) – Alain JAQUET (UDC/UDF) – Sébastien LAUPER (PS) – Pierre LIENARD (PDC) – José LORENTE (UDC/UDF) – François LOUP (PLR) – Thérèse LUCHINGER (PDC) – Pierre-Yves LUETHI (PLR) – Jean-Paul MENOUD (PDC) – Florence MINNIG (PLR) – Laurent MONNEY (PDC) – Jacques MORAND (PLR) – Isabelle NICOLET PASCHOUD (PS) – Vittorio PAMBIANCHI (UDC/UDF) – Baptiste PASQUIER (PDC/PVL) – Dominique PROGIN (PLR) – Chantal PYTHOUD (PS) – Martin RAUBER (PS) – Christian REPOND (PDC) – Nicolas REPOND (PS) – Martine REYMOND (PDC) – Théo SAVARY (PS) – Christine SUGNAUX (PDC) – Pauline VARGA (PS) – Kirthana WICKRAMASINGAM (PS)

Excusés

Madame, Monsieur
Line GRANDJEAN (PLR) – Jacques RIME (UDC/UDF)

Total

**50 membres ont été convoqués, 48 sont présents, 2 sont excusés.
La majorité absolue est de 25**

Conseil communal

Mesdames et Messieurs
Yves MENOUD Syndic – Josiane ROMANENS Vice-Syndique – Raoul GIRARD – Yves GRANDJEAN – Sylvie MAGNE – Pierre PYTHOUD – Marie-France ROTH PASQUIER
David SEYDOUX – Yves SUDAN

Secrétaire

Monsieur Guy MONNEY

Rédaction du PV

Madame Anne FRACHEBOUD

Huissier

Monsieur Jean-Carlo GAPANY, Police locale

Monsieur le Président ouvre la séance en ces mots :

« Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette première séance du Conseil général 2015 et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et vous toutes et tous, chers Collègues du Conseil général.

Je salue également Monsieur Guy Monney, Secrétaire du Conseil général, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour le travail remarquable qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent enfin aux représentants de la presse et aux citoyens présents à la tribune.

Madame Carole Fritschi du Groupe PS a présenté, par lettre du 23 janvier 2015, sa démission du Conseil général avec effet immédiat. En votre nom, je la remercie pour son engagement au sein du Législatif communal et je souhaite la bienvenue à Monsieur Christophe Gremion qui lui succède dès la présente séance.

Depuis la dernière séance, des membres de notre assemblée ont perdu des êtres chers ; je leur présente toute ma sympathie. Le 11 février dernier, un tragique accident à la déchetterie de Palud a entraîné la mort de son responsable, Monsieur Pierre-Alain Walker. A la mémoire de ce collaborateur communal décédé à sa place de travail, je vous invite à vous lever et à observer un instant de silence. Merci.

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 26 février 2015, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes.

Je rappelle que les débats sont enregistrés comme le permet l'art. 47 de notre Règlement du Conseil général ; les intervenants sont instamment priés d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Je rappelle également que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et que rien ne nous oblige à procéder à la lecture complète des messages et projets de règlements, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaiteraient déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis au Secrétaire durant la séance. Je cède maintenant la parole à Monsieur Guy Monney, Adjoint du Secrétaire général, qui va procéder à l'appel nominal. »

Monsieur Guy Monney procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

48 membres sont présents

2 membres sont excusés

Majorité absolue : 25

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

Selon convocation publiée le 6 mars 2015 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Il a fait l'objet d'une préparation entre des délégations du Bureau du Conseil général et du Conseil communal en date du 16 février 2015.

L'ordre du jour ci-après faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir, Monsieur le Président considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014
2. Demande d'un crédit de transformation du bâtiment de l'Institut Sainte-Croix et d'études pour les parcs et jardins de la cité
3. Demande de crédit pour l'aménagement d'une voie de mobilité douce, secteur rue du Moulin – rue Pierre-Ardieu
4. Vente à la Société Liebherr Machines Bulle SA de la parcelle RF 7386, rue de l'Industrie
5. Modification du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires
6. Décision de transmission du postulat de Monsieur Jacques Morand concernant le parcage à Bulle – étude pour la réalisation de parkings et de leurs accès au centre ville et en périphérie
7. Election d'un/e scrutateur/trice en remplacement de Madame Carole Fritschi
8. Election des membres de la Commission d'aménagement
9. Divers

Monsieur le Président demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Cela n'étant pas le cas, il le soumet au vote.

✎ **Au vote, l'ordre du jour tel que présenté ci-dessus est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 48 voix.**

* * * *

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014

Monsieur le Président rappelle que chaque membre a reçu, en même temps que tout le matériel de travail pour cette soirée, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014. Il remercie Madame Fracheboud pour ce document et demande si celui-ci suscite des questions ou des remarques. Cela n'étant pas le cas, il le soumet au vote.

✎ **Au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil général de Bulle du 15 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 48 voix, avec remerciements à son auteure.**

* * * *

Point 2 – Demande d'un crédit de transformation du bâtiment de l'Institut Sainte-Croix et d'études pour les parcs et jardins de la cité (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole au **Conseil communal**, par la voix de Monsieur le Syndic, qui intervient en ces termes :

« *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

C'est en 2012 que la Ville de Bulle a acquis, de la Congrégation des Sœurs de Menzingen, l'Institut Sainte-Croix et ce n'est que depuis le début 2015 qu'elle en a la pleine jouissance, conformément à ce qui avait été stipulé. Bien évidemment, le Conseil communal n'a pas attendu cette date pour rechercher une nouvelle affectation pour ces lieux, affectation elle aussi liée à des conditions particulières où devaient être conciliés des objectifs sociaux, scolaires et administratifs liés directement aux services publics.

Depuis plus d'un an et dans le cadre d'un crédit d'étude de Fr. 230'000.-- octroyé à fin 2013, un groupe de travail s'est réuni à maintes reprises et a analysé — en collaboration avec divers mandataires et bureaux spécialisés de même qu'ensuite avec le Centre de formation professionnelle et sociale du Château de Seedorf — la meilleure utilisation de ces lieux afin de soutenir le Conseil communal dans ses choix.

Ces choix vous sont détaillés dans le message qui a été également présenté à la presse, laquelle en a donné un large écho, ce qui a aussi permis de bien forger votre opinion en vue de la décision que vous allez prendre ce soir, à savoir l'octroi d'un crédit de réalisation de Fr. 7'240'000.-- pour le projet de transformation du bâtiment de l'Institut Sainte-Croix ainsi que pour les études des parcs et jardins de la cité.

Je ne pense dès lors pas qu'il soit nécessaire de vous donner à nouveau le détail des affectations proposées, vous les connaissez déjà et en avez largement discuté, principalement dans le cadre des séances de Groupes. Permettez-moi plutôt quelques remarques ou réponses à des questions soulevées.

Tout d'abord pour ce qui est de la partie "Résidence du Marché" :

- *La "Résidence du Marché" est une association qui va être constituée après la décision du Conseil général, si celle-ci s'avère positive, et elle occupera 80 % des surfaces du bâtiment.*
- *Le Centre de formation professionnelle et sociale du Château de Seedorf s'est engagé au versement d'un loyer calculé d'une part sur les coûts d'acquisition au prorata des surfaces du bâtiment loué et, d'autre part, sur les investissements effectifs pour la rénovation des parties du bâtiment, ce qui représente 85 % de l'investissement total. Dès lors, pour la partie "Résidence du Marché", la charge financière sera couverte par le loyer que celle-ci paiera à la Commune.*
- *Les calculs réalisés indiquent qu'au vu du loyer défini, le plan financier présenté par la "Résidence du Marché" est équilibré entre charges et revenus, déjà dès huit mesures de réinsertion AI, alors que dix sont possibles au vu du nombre d'appartements réalisés.*
- *Les appartements n'ont pas de cuisine, du fait que ce projet se veut être un concept social, cohérent et global en matière de rentabilité.*
- *Les prestations de service de restauration sont assurées par la "Résidence du Marché" et seront produites par des personnes en formation AI au sein du bâtiment. C'est une partie importante de l'aspect social et intergénérationnel du projet, apportant une garantie de sa viabilité économique avec les trois sources de financement de la "Résidence du Marché" (loyer des appartements, prestations fournies et soutien des formations par l'AI). Dans le cas contraire, les projets purement sociaux ne deviennent habituellement pas rentables.*
- *L'objectif du projet a été orienté avec la "Résidence du Marché" pour présenter une offre attractive de logements Senior+ pour des personnes vivant essentiellement seules (22 logements simples, 5 logements doubles) et par conséquent profitant des contacts possibles et des échanges sociaux dans un bâtiment historiquement à vocation communautaire. Les personnes résidentes, indépendantes mais sans volonté de cuisiner ou ne pouvant s'assumer entièrement par elles-mêmes, bénéficieront des prestations « para-*

hôtelières » offertes sur site et d'un cadre de soutien idéal de qualité aux niveaux cuisine, service, conciergerie et lingerie. Le projet évite l'isolement des personnes et incite à la vie communautaire avec des échanges créés entre résidents en proposant des rencontres, des activités et autres encore. Cela est la plupart du temps absent des offres courantes d'appartements pour seniors sur le marché immobilier à caractère purement commercial.

Pour ce qui est des espaces gérés par la Ville de Bulle :

- *La Ville de Bulle conserve un usage d'espaces majeurs de l'ancien Institut de Sainte-Croix, destinés à répondre prioritairement aux besoins de la Ville et de son Administration communale ou à la location pour la "Résidence du Marché", les sociétés et rencontres locales et la population en général. Il s'agit de la chapelle consacrée et de la salle de musique de 100 m² au rez-de-chaussée, de l'aumônerie et de l'appartement de l'aumônier ainsi que du jardin promis à l'aménagement d'un parc public.*
- *De plus, la ludothèque de la Gruyère "La Trappe à Jeux" déménagera du site scolaire de la Condémine et occupera environ 85 m² au rez-de-chaussée de l'aile Sud. Ce déménagement offrira un nouveau souffle à cette organisation, qui bénéficiera d'une vitrine à la rue du Marché. Les personnes âgées résidant dans le bâtiment y trouveront aussi une possible occupation d'aide bénévole pour la ludothèque et un lieu de vie sociale avec la fréquentation des enfants et des parents.*

Dernier élément de valeur du site de l'Institut Sainte-Croix, le jardin de 3'100 m², qui n'est pas des moindres avec son réel potentiel de valorisation en tant qu'espace vert et ouvert au public. Par ailleurs, la Paroisse de Bulle-La Tour se trouve confrontée actuellement à une thématique similaire avec la valorisation des jardins clos de Notre-Dame-de-Compassion dont elle est propriétaire. Le principe d'une collaboration avec la Ville pour la mise en oeuvre d'une procédure participative a été approuvé à l'unanimité par le Conseil paroissial en février de cette année.

Cette décision a l'avantage de permettre une coordination de planification des espaces verts sur un périmètre de réflexion bien plus large. L'opportunité d'y inclure aussi le site du Cabalet, les douves du Château et le parc du Musée gruérien sera analysée pour obtenir une conception cohérente.

En conséquence, le Conseil communal a décidé d'initier un mandat d'études parallèles coordonné pour la planification des parcs et des jardins de la cité. Avec l'invitation de trois à cinq bureaux d'architectes-paysagistes, son résultat sera connu d'ici à l'automne 2015 et la réalisation du projet entrera dans la planification budgétaire 2016 avec, en décembre 2015, une nouvelle demande à votre Autorité pour un crédit d'investissement. La réalisation des travaux est souhaitable au plus tôt pour le printemps 2016.

Ainsi, le Conseil communal a aujourd'hui l'avantage de pouvoir vous présenter un concept global conciliant intérêt collectif et revalorisation du patrimoine.

En effet, ce projet est aussi une valorisation urbanistique de notre site historique de vieille ville qu'il est indispensable de renforcer en rapport à l'extension urbaine qui se produit actuellement. Il s'agit d'une forme d'ancrage de l'identité bulloise qui est en jeu et d'une réponse adéquate aux attentes de la population. Pour s'en assurer, dans la réponse favorable du SeCA (Service des constructions et de l'aménagement) à l'enquête préalable, le SBC (Service des biens culturels) a mentionné dans son préavis que "cet excellent projet pourrait avoir un caractère exemplaire."

En conclusion, le Conseil communal sollicite de votre part l'octroi d'un crédit de réalisation de Fr. 7'240'000.-- pour le projet de transformation du bâtiment de l'Institut Ste-Croix ainsi que pour les études des parcs et jardins de la cité.

- *Le financement sera assuré par emprunt de Fr. 7'240'000.-- auprès d'un établissement financier ; l'intérêt est calculé sur la base d'un taux de 2,5 %.*
- *Un amortissement de 1 % par année sera calculé dès 2017 pour la partie communale s'élevant à Fr. 1'105'572.-- et un fonds de rénovation de 0,7 % de même qu'un risque locatif de 0,3 % par année sont prévus pour la partie « Résidence du Marché » sur l'investissement de Fr. 6'304'428.--*

- *Les frais annuels d'exploitation à charge de la Commune sont devisés à Fr. 82'600.-- et le produit de la location à la « Résidence du Marché » représentera Fr. 258'000.-- par année, du 1er juillet 2016 au 30 juin 2018, du fait que le fonds de rénovation ne sera constitué qu'à partir de 2018, puis de Fr. 322'000.-- par année pour les huit années suivantes du fait que la convention expirera après 10 ans mais pourra être renouvelée moyennant certaines adaptations. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour son intervention.

Il cède la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la **Commission financière**, qui intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance avec un grand intérêt du projet proposé pour la transformation et la réaffectation du bâtiment acquis en 2012. Le bienfondé du projet a tout de suite été relevé par la Commission financière et la solution retenue, associant une offre para-hôtelière avec des logements pour personnes du 3^{ème} âge et un projet para-social ayant pour but d'aider des jeunes en difficultés d'apprentissage, nous paraît judicieuse. En outre, l'ouverture au public du restaurant géré par l'Association de la "Résidence du Marché", et le déplacement de la ludothèque de la Gruyère "La Trappe à jeux" vont créer un cadre de vie sociale intéressant et animé où enfants, adolescents, adultes et seniors pourront se rencontrer et partager des moments de vie communautaires enrichissants.

L'étude du devis ayant servi à l'estimation approfondie des coûts de réalisation du projet qui nous est proposé à hauteur de Fr. 7'410'000.-- a mis en évidence certains éléments susceptibles de générer des coûts supplémentaires. En effet, le mandataire de l'étude, dans ses commentaires, mentionne que les coûts du devis original ne tiennent pas compte des rapports des ingénieurs spécialisés se rapportant aux études structurelles complètes et parasismiques, diagnostics amiante et phonique. Le devis réserve encore, conformément aux normes SIA en vigueur, une marge d'erreur de +/- 15 %, ce qui représente tout de même un risque potentiel de Fr. 1,1 million par rapport au montant précité. La Commission financière a donc demandé des informations complémentaires sur divers points particuliers du devis et sur les études non encore réalisées. Une nouvelle séance a eu lieu, durant laquelle Messieurs les Conseillers Communaux Grandjean et Girard ainsi que Monsieur Pichonnaz, Architecte de Ville, ont répondu à nos questions et apporté des éclaircissements quant aux risques potentiels qui pourraient résulter des études non encore réalisées, ainsi que sur le montage financier prévu avec le locataire qui tient compte d'une adaptation en cas de surcoûts. La Commission financière a également mis en évidence la question du toit, de la charpente, de la façade et des fenêtres qui ne sont pas inclus dans le devis, afin de s'assurer qu'un nouveau crédit ne serait pas nécessaire pour remédier à un élément qui aurait dû être relevé à ce jour et aurait, de facto, augmenté le crédit demandé.

La Commission financière est consciente du fait que des réponses définitives à certaines de ses questions ne pourraient être obtenues qu'après la réalisation d'études coûteuses ; ces réponses ne remettraient pas fondamentalement le projet en cause mais le ralentiraient très probablement. Elle regrette toutefois le peu de temps à disposition pour étudier un projet d'une telle ampleur et souhaite, à l'avenir, être informée plus tôt et de manière plus détaillée, plus professionnelle. Elle est consciente qu'un projet de transformation présente des risques élevés de surcoûts par rapport à une construction normale. Cependant, les prises de position des divers intervenants précités et les réponses données sont toutefois rassurantes et suffisantes à ses yeux pour se prononcer favorablement en faveur de ce projet. Par contre, cette prise de position ne doit en aucun cas être considérée par l'Exécutif comme un chèque en blanc et la Commission financière insiste afin que toutes les mesures soient prises pour que la réalisation de l'objet reste dans le cadre de l'investissement demandé.

Au vu de ce qui précède, la Commission Financière, à l'unanimité, préavise favorablement la demande du Conseil communal pour l'octroi d'un crédit global de Fr. 7'240'000.-- pour le projet de transformation du bâtiment de l'Institut Sainte-Croix ainsi que pour les études des parcs et jardins de la cité. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson et ouvre la discussion générale, dans l'ordre des forces politiques présentes au Législatif communal, en commençant par le Groupe PS.

Au nom du **Groupe PS**, Madame Eloïse Demierre intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chers Collègues Conseillères et Conseillers généraux,

Malgré le fait qu'une demande de crédit n'est normalement pas censée être formulée en cours d'année, le Groupe PS soutient cette demande de Fr. 7'240'000.-- pour la transformation et la nouvelle affectation du bâtiment de l'institut Sainte-Croix.

Ce projet favorise le rapprochement entre les générations. Il répond à l'exigence émise par les Sœurs de Menzigen, puisqu'il offre une opportunité de maintien de l'autonomie des personnes âgées et un lieu de formation professionnelle adaptée. Cette option para-hôtelière et para-sociale répond à une demande d'intégrations multiples :

D'abord celle des personnes âgées qui nécessitent un soutien dans leur quotidien mais pas de prise en charge lourde. Le projet permet de maintenir le plus longtemps possible l'autonomie de ces personnes dans un environnement adapté et nous ne pouvons que féliciter la Commune d'une telle vision d'avenir pour nos seniors qui, ainsi, ne se voient pas placés en home dès que leur indépendance commence à diminuer.

Cette ébauche de projet nécessite toutefois une argumentation et un descriptif plus précis, notamment concernant une garantie de l'adaptation de l'environnement. En effet, nous ne pouvons que constater combien les appartements ne répondent bien souvent pas aux critères permettant à une personne âgée d'y accéder et d'y vivre de manière confortable et sécuritaire. Or, pour que ce projet réponde à l'un de ses buts premiers, qui est de loger des personnes à mobilité réduite ou en demande d'aide pour certaines de leurs activités quotidiennes, il nous paraît essentiel de penser en amont à l'aménagement des appartements. Pour ceci, nous recommandons à la Commune de consulter une personne experte dans le domaine, dont l'avis permettra de penser au mieux les adaptations nécessaires à de tels appartements ; nous entendons par là, par exemple, des WC adaptés, des barres d'appui posées à des endroits stratégiques ou encore des salles de bain suffisamment grandes pour que la personne âgée et la personne aidante, au besoin, puissent s'y mouvoir de manière confortable. De tels aménagements permettraient d'anticiper les soucis que pourraient rencontrer les locataires par la suite et donc d'éviter d'inutiles dépenses qu'occasionneraient des modifications ultérieures. Par ailleurs, les personnes âgées ne mangeant pas toujours forcément trois repas complets par jours, nous demandons à la Commune d'inclure la possibilité d'aménager un petit coin cuisine dans chaque appartement afin de leur permettre de pouvoir ne serait-ce que de réchauffer un plat ou faire cuire de l'eau.

De plus, le projet offre une réelle expérience professionnelle pour les personnes en formations spécialisées de Seedorf. Les lieux de formations ou d'activités professionnelles adaptées se centralisent principalement en milieu protégé. Même si l'on constate une évolution, par la création de postes de travail intégrés auprès de grands distributeurs, comme celui au logo orange par exemple, l'offre reste minime. Le politiquement correct parle de droits et d'inclusion pour les personnes en situation de handicap, mais la réalité reste très différente. Malgré la ratification par le Conseil fédéral en avril 2014, de la convention de l'ONU des droits des personnes en situation de handicap, les opportunités sont encore rares. En tant que travailleur social et ergothérapeute mais surtout en tant que citoyens bullois, nous (Nicolas Gremaud et Eloïse Demierre) nous réjouissons de ce projet. Nous en remercions les initiateurs pour leur vision originale, intelligente, humaine et réalisable.

Ce projet répond également à la demande de la population en proposant un espace réaménagé et optimisé de plusieurs jardins, pour le plaisir de tous. L'intégration de la ludothèque complète harmonieusement cet espace, favorisant encore davantage les interactions intergénérationnelles.

Cependant, le projet doit être mieux développé et **nous demandons une étude ergonomique complémentaire**. Son budget semble réaliste car il annonce son coût réel plutôt qu'une sous-estimation stratégique, qui nécessiterait des rallonges, comme d'autres projets mal évalués.»

Monsieur le Président remercie Madame Demierre pour son intervention.

3. *De par son contrat de partenariat avec l'Association « Résidence du Marché » pour tout ce qui est des services para-hôtelières et para-sociaux, il permet d'offrir une activité pour huit à dix personnes en voie de réinsertion professionnelle, entourées de maîtres-socioprofessionnels et financées en grande partie par l'Al.*
4. *Il permet à la Commune de Bulle de garder des locaux d'intérêt général qui pourront répondre aux besoins de la Ville, des sociétés locales ou de la population. Le déplacement de la ludothèque est l'illustration d'une belle opportunité qui libérera des surfaces bien utiles sur le site de l'école primaire et donnera un nouveau souffle à cette organisation qui, ainsi, bénéficiera d'une vitrine à la rue du Marché.*
5. *En réunissant sous un même toit des logements pour personnes âgées en lien direct avec des jeunes en formation, des parents-enfants clients de la ludothèque et notre population bulloise ayant accès à la cafétéria ou autres locaux communs, ce projet favorise la mixité sociale tellement importante mais si difficile à réaliser.*
6. *Dernier point et non des moindres, l'aspect financier : nous félicitons nos autorités du contrat de partenariat signé avec la « Résidence du Marché » qui libère la Commune de 85 % des charges financières du projet immobilier.*

En ce qui concerne le deuxième volet, lié à l'étude pour les parcs et jardins de la cité, le Groupe PDC/PVL relève deux éléments contradictoires dans le message présenté. Il s'agit de la volonté de valorisation d'un espace vert ouvert au public, incluant idéalement le voisinage, ce que nous soutenons absolument. Cependant, la contradiction vient du besoin en places de stationnement, découlant du projet immobilier, dont l'emprise pourrait péjorer l'aménagement des jardins en diminuant leur surface d'autant.

Or, je rappelle que le Groupe PDC/PVL, dans sa résolution présentée au Conseil général du 27 mai 2013, demandait que la Commune favorise la création de parkings souterrains pour limiter l'emprise en surface et profite des opportunités, extrêmement rares au centre-ville, pour mettre en place les incitatifs nécessaires à leur réalisation. Cette étude d'aménagement des jardins en est une à saisir impérativement.

C'est pourquoi nous demandons, en lien également avec le point 6 de notre ordre du jour, que cette étude envisage très sérieusement la création d'un parking souterrain. Cette réflexion doit intégrer tout le voisinage, y compris les propriétaires privés, de la Rieta jusqu'au Cabalet et envisager aussi toute forme de partenariat public-privé. Cela permettrait :

1. *de résoudre les problèmes de parcage du projet immobilier, ainsi que ceux du Musée souvent évoqués ;*
2. *de libérer des places en surface au centre-ville ;*
3. *d'aménager des espaces verts sur une surface digne d'une ville présentant le développement que l'on connaît.*

*En conclusion, le Groupe PDC/PVL apporte son soutien total au crédit de transformation de l'institut Sainte-Croix et **demande que l'étude pour les parcs et jardins de la cité intègre la création d'un parking souterrain à cet endroit.** »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Repond pour son intervention.

Au nom du **Groupe UDC/UDF**, Monsieur Christophe Monney intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Nous nous réjouissons que la Commune ait trouvé une affectation pour Sainte-Croix. Nous pensons que son emplacement au centre-ville en fait un lieu idéal pour des logements pour personnes âgées.

Nous constatons néanmoins que les coûts sont élevés, comparés à ceux d'une construction neuve, et ce d'autant plus qu'il a été décidé de ne pas rénover la toiture, les façades, les fenêtres ainsi que la cuisine. De plus, le risque de présence d'amiante n'a pas été étudié.

Nous espérons que le crédit sera suffisant pour réaliser ces travaux et que le budget sera respecté.

Le Groupe UDC/UDF accepte le crédit demandé mais exige que le Conseil général soit avisé sans retard en cas de constatation de plus-values comme cela été le cas avec d'autres objets, par exemple les vestiaires du terrain de football ou le foyer de Bouleyres. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Monney.

La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

✋ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 48 voix, l'octroi d'un crédit Fr. 7'240'000.-- pour le projet de transformation du bâtiment de l'Institut Sainte-Croix ainsi que pour les études des parcs et jardins de la cité.**

* * * * *

Point 3 – Crédit pour l'aménagement d'une voie de mobilité douce, secteur rue du Moulin – rue Pierre-Ardieu (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole au **Conseil communal**, par la voix de Monsieur Pierre Pythoud, qui intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le crédit qui vous est demandé ce soir concerne l'aménagement d'un tronçon de la voie verte sur une longueur de 450 mètres environ entre le passage à niveau de la Poste et Espace-Gruyère.

Pour rappel, la voie verte est un cheminement de mobilité douce qui formera à terme une boucle d'un peu moins de 4 km et qui reliera la gare de Bulle, Espace Gruyère, le site de l'ancien Arsenal, la future zone industrielle de Planchy-Sud et le quartier de Montcalia.

L'opportunité d'aménager ce cheminement de mobilité douce est offerte d'une part par la non-utilisation de la voie ferrée industrielle, qui ne justifie plus économiquement son maintien et, d'autre part, par les travaux de construction des collecteurs d'épuration nécessaires à l'évacuation des eaux des trois immeubles en construction au pied de La Réche, travaux qui impliquent de démonter la voie ferrée et de réaménager ce tronçon.

Compte tenu du fait que ce tronçon de voie verte relie la gare de Bulle à Espace Gruyère, le Conseil communal a voulu un aménagement plus abouti que pour les autres chemins de mobilité douce qui vont, pour la plupart, se résumer à un chemin de bitume de 3 mètres de largeur.

Dans le cas présent, la largeur de l'aménagement sera de 5 mètres. Les flux des vélos et des piétons seront séparés. Une signalétique particulière sera mise en place mettant en évidence notre centre d'exposition Espace Gruyère, ce cheminement étant aussi destiné à drainer les voyageurs se rendant de la gare à Espace Gruyère.

C'est dans ce sens que le Conseil communal sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit de Fr. 580'000.-- pour la réalisation de cet aménagement entre la rue du Moulin et la Rue Pierre-Ardieu. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pythoud pour cette intervention.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la **Commission financière**, qui intervient en ces termes :

« *Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux, La Commission financière a pris connaissance du projet d'aménagement d'une voie de mobilité douce, de 5 mètres de largeur, qui devrait permettre la séparation des flux piétons et vélos.*

*Sans préjuger du bienfondé de cet objectif respectable, elle attire toutefois l'attention du Conseil communal sur la pertinence de mettre des "losanges" ou tout autre élément mobile pour séparer les deux voies, inscrits sous la rubrique "mobilier urbain" et représentant tout de même CHF 85'000.--, alors qu'une simple ligne avec des marques ou symboles peints sur le sol coûterait nettement moins cher et aurait probablement le même effet tout en facilitant grandement l'entretien de cette voie, notamment l'hiver avec la problématique du déneigement. La Commission financière est malgré tout favorable au projet tel que demandé **mais souhaite que ce point de vue soit considéré lors de la réalisation de l'investissement.***

Nous relevons surtout que ce projet, tout en offrant l'opportunité de raccorder diverses zones du plan d'aménagement en utilisant les surfaces désaffectées de deux voies industrielles, permet également de réaliser dans le même temps des collecteurs nécessaires au raccordement des immeubles en construction sur le site des anciens abattoirs, évitant ainsi des coûts supplémentaires au cas où ce projet aurait dû être exécuté ultérieurement.

Au vu de ce qui précède, la Commission Financière, à la majorité, (M. Jacques Rime s'abstenant de voter pour éviter tout conflit d'intérêt) préavis favorablement la demande du Conseil communal pour l'octroi d'un crédit arrondi à Fr. 580'000.-- pour l'aménagement de la voie de mobilité douce, secteur rue du Moulin – rue Pierre-Ardieu. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson.

Il ouvre la discussion générale, dans l'ordre des forces politiques présentes au Législatif communal.

Au nom du **Groupe PS**, Monsieur Sébastien Lauper intervient en ces termes :

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et Chers Collègues, Le Groupe PS accepte le crédit pour l'aménagement d'une voie de mobilité douce, secteur rue du Moulin-rue Pierre-Ardieu. Elle constituera un lieu de passage favorable et confortable pour la mobilité douce mais sera également un lieu de rencontre pour le délasserment. Elle permettra de relier des places de stationnement péri-urbaines au centre-ville, pour les personnes préférant cheminer à pied plutôt qu'attendre 15 minutes le passage du prochain bus. Très souvent, on développe sans réfléchir aux étapes. On construit des immeubles, on remplit des quartiers et, une fois le travail terminé, on se demande comment connecter les voies de mobilité douce dans un système déjà existant. Ce projet permet de poser un axe de mobilité avant les constructions ; je m'en réjouis. Il est probable que la fréquentation de cet axe se fasse assez timide durant ses premières années de vie mais je suis convaincu que le développement de la ville et les besoins de la population justifieront l'utilité de cette zone. De plus, la réaffectation de la ligne de chemin de fer en voie de mobilité douce semble être une aubaine. C'est d'ailleurs le destin connu de nombreuses anciennes lignes de chemin de fer désaffectées.*

Molière disait que le chemin est long du projet à la chose. La réussite de ce projet dépendra de la qualité de son développement sur plan et de son application lors de la réalisation. Par exemple, même s'il s'agit d'un premier schéma, je constate, en page 3 du message, que des blocs de pierre sont disposés au milieu du passage, de manière à diviser la voie en deux. Leur but est probablement de délimiter les espaces prévus pour les cyclistes et les personnes à mobilité réduite, les poussettes ou les piétons. Cette manière de faire est une potentielle source de collision et le choix du mobilier urbain est très délicat pour qu'il s'intègre dans l'espace. Je pense qu'il existe des possibilités plus douces d'aménager ces voies pour que chacun sache, selon son mode de déplacement, où il doit circuler sans avoir besoin d'installer des infrastructures dignes d'un « Camel Trophy » ou d'une douane d'aéroport.

Enfin, je tiens à relever que pour un projet qui intègre également la notion de voie verte, il semble indispensable d'y intégrer certains aspects écologiques. Cette voie de mobilité douce pourrait, de manière assez évidente, être fréquentée par une grande biodiversité comme les oiseaux, papillons et autres insectes, si l'on tient compte de quelques simples facteurs pour son élaboration, par exemple l'utilisation d'essences indigènes. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Lauper pour son intervention.

Il passe la parole au **Groupe PLR**, par la voix de Monsieur François Loup, qui intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux, Le Parti Libéral-Radical accepte le crédit pour l'aménagement d'une voie de mobilité douce, secteur rue du Moulin - rue Pierre-Ardieu.

L'aménagement de ce tronçon permettra de mettre en valeur une partie assez inconnue du territoire bullois.

*Cependant, le PLR **demande que, pour garder l'aspect convivial et attractif de la voie, le choix du mobilier urbain soit différent de celui représenté sur la photo.** »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Loup pour son intervention.

Il passe la parole au **Groupe PDC/PVL**, par la voix de Monsieur Philippe Defferrard, qui intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers Collègues,

Le Groupe PDC/PVL accepte cette demande de crédit et félicite le Conseil communal pour cette proposition. Parfois décrié pour son manque de vision, le Conseil communal montre ici qu'il sait saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent. Il est en effet important, pour une ville comme Bulle dont le développement est fulgurant, d'aménager des voies de mobilité douce entre les zones à forte densité, qu'il s'agisse de zones industrielles ou d'habitation, et le centre principal des transports publics. Nous espérons que cette voie continuera à futur vers d'autres zones, au fur et à mesure du développement des infrastructures. Rappelons aussi que depuis août 2014, la Ville de Bulle est certifiée par BYPAD (BiCycle Policy AuDit). Ce type d'aménagement fait partie des critères de cette certification en favorisant la mobilité douce et en incitant les gens au "bike to work" (aller travailler à vélo). Cependant, lors de la discussion sur ce point, les remarques aux questions suivantes ont été émises :

- Il serait intéressant de pouvoir conserver les voies ferrées, afin de garder une trace de l'origine industrielle de cette voie ; elle pourrait par exemple servir à séparer cyclistes et piétons, ceci restant à définir par les spécialistes en aménagement ;*
- Quant aux coûts du mobilier urbain, qui nous paraissent élevés, qu'entendez-vous par mobilier urbain pour Fr. 85'000.-- ?*

Je terminerai en mentionnant que la qualité de vie d'une cité se mesure également avec ce genre de réalisation. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Defferrard pour son intervention.

Monsieur le Président passe la parole au **Groupe UDC/UDF**, par la voix de Monsieur José Lorente, qui intervient en ces termes :

« *Monsieur le Président, chers Collègues,*

Le projet prévoit l'aménagement d'une voie séparée pour les cyclistes et les piétons. Ce qui comprend la séparation au moyen d'éléments, qui constituent l'ensemble du mobilier.

Coûts :

6 totems d'identité de la voie	Fr.	12'000.--
93 éléments de séparations	Fr.	73'000.--
Total	Fr.	85'000.--
Eclairage public 19 pièces à (uniquement la fourniture)	Fr.	5'000.--
Total arrondi	Fr.	90'000.--

Nous sommes en principe d'accord pour l'aménagement de cette voie de mobilité douce. Par contre, le coût de l'éclairage public, Fr. 90'000.--, nous semble démesuré et nous demandons de revoir le budget à la baisse, avec des autres possibilités qui existent sûrement sur le marché, tout en gardant en priorité les normes en vigueur et surtout la sécurité. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Lorente pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur Pierre Pythoud intervient en ces mots :

« *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

Je remercie les intervenants pour leur soutien au projet. J'ai pris note des remarques, notamment de celle qui concerne la dangerosité des éléments qui séparent les flux de circulation vélos et piétons et nous allons réétudier le type de mobilier urbain prévu dans ce projet. Il y a peut être d'autres solutions, moins coûteuses, notamment peut-être la possibilité de conserver les rails. Il faut savoir que sur une partie du tronçon en question, les collecteurs vont passer sous les voies, ce qui signifie que si l'on veut les conserver, il y aura lieu de les démonter et de les reposer par après. Nous allons étudier quelles sont les solutions qui répondront à la fois à la sécurité et au bien-être des usagers. »

En ce qui concerne le mobilier urbain, et pour répondre à Monsieur Defferrard, tous les éléments séparatifs et de signalétique présentés en page 3 du message sont réalisés en bois. Le bureau qui a effectué cette étude avait dans l'idée de faire un « rappel » avec la scierie Despond. Les losanges visibles sur le dessin sont également prévus en bois, d'où le coût relativement élevé de ce type de mobilier urbain. Le Conseil communal a souhaité pour ce tronçon de voie une réalisation qui engendre un lieu convivial de rencontre entre la gare et Espace-Gruyère. Nous allons néanmoins tenir compte de vos remarques. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pythoud pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole. Tel n'étant plus le cas, il clôt la discussion et passe au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 48 voix l'octroi d'un crédit de Fr. 580'000.-- pour l'aménagement d'une voie de mobilité douce, secteur rue du Moulin – rue Pierre-Ardieu.**

Point 4 – Vente à la Société Liebherr Machines Bulle SA de la parcelle RF 7386, rue de l'Industrie (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole au **Conseil communal**, par la voix de Monsieur le Syndic, qui s'exprime en ces termes :

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*

Au fil des années, Liebherr Machines Bulle SA a enregistré un développement très important de ses affaires et a élargi considérablement son champ d'activité si bien que la société emploie aujourd'hui environ 1'050 collaborateurs et collaboratrices contre une soixantaine en 1980.

Les surfaces acquises entre 1980 et 2010, sur les communes de Bulle et Vuadens, seront pratiquement toutes utilisées en 2016. Désireuse d'assurer son développement et son rôle de centre de compétences pour tous les systèmes d'entraînement au sein du groupe, Liebherr Machines Bulle SA a impérativement besoin de réserves de terrains constructibles attenants au site existant.

Comme cette politique s'est et devrait toujours s'avérer judicieuse, la Direction de la Société a fait part à la Commune de son intention de disposer, aujourd'hui déjà, de nouvelles surfaces pour y implanter des activités supplémentaires à terme.

Elle souhaite dès lors acquérir la parcelle RF 7386, d'une surface de 42'873 m², sise à la rue de l'Industrie, déjà située en zone d'activité, comprise depuis l'an passé dans le territoire bullois suite à un échange de terrains accepté par les législatifs communaux de Bulle et de Vuadens.

Cette parcelle fait partie d'une surface de quelque 170'000 m², dénommée Planchy-Sud, que le Conseil communal désire mettre en totalité en zone d'activité. Comme il s'agit de surfaces d'assolement, les décisions finales appartiennent au Canton et à la Confédération. Il n'est dès lors pas possible pour l'instant de définir quel sera l'équipement de base nécessaire, respectivement quel en sera son coût et sur combien de mètres carrés ce dernier sera réparti. Il en va de même pour l'équipement de détail.

Aussi, c'est un terrain non équipé que le Conseil communal propose de vendre à la société Liebherr Machines Bulle SA. Cette dernière s'est par contre engagée, et cela figurera dans l'acte de vente, à prendre en charge sa participation à ces équipements, conformément aux règlements communaux en la matière. Tant que l'équipement de base n'est pas réalisé, la parcelle demeure inconstructible.

L'acte de vente comprendra un droit de préemption qualifié (droit préférentiel d'acquérir le terrain au cas où le propriétaire le vendrait à un tiers), un droit de réméré (droit de racheter à un moment donné le terrain vendu s'il n'était pas utilisé), ainsi que l'obligation pour la Commune de racheter ce terrain au cas où il n'était pas constructible d'ici une échéance encore à fixer.

Compte tenu des conditions développées ci-dessus et du fait que ce terrain est vendu non équipé, le Conseil communal a fixé le prix de vente de cette parcelle à CHF 130.-- le m². La transaction sera payable dans les 30 jours après la signature de l'acte.

Le Conseil communal vous propose dès lors de vendre à la Maison Liebherr Machines Bulle SA cette parcelle d'une surface de 42'873 m², pour le prix de CHF 130.-- le m², ce qui représente une somme totale de Fr. 5'573'490.--. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour cette intervention.

Il demande si quelqu'un souhaite le renvoi ou la non-entrée en matière pour cet objet. Cela n'étant pas le cas, il ouvre la discussion générale, dans l'ordre des forces politiques présentes au Législatif communal, en commençant par le Groupe PS.

Au nom du **Groupe PS**, Monsieur François Ducrest intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux, Dans son message, le Conseil communal nous demande d'approuver la vente, à l'entreprise Liebherr Machines Bulle SA, d'un terrain dénommé Planchy-Sud.

Le Parti socialiste se réjouit que par cet achat, Liebherr Machines Bulle SA démontre son intérêt à développer son site de Bulle. Ce terrain est vendu non équipé et le contrat devra stipuler que la société Liebherr prendra en charge sa participation sur les équipements à venir de ce terrain.

Le Parti socialiste est satisfait de constater que la Ville de Bulle continue sa politique de vente par des droits de préemption ou de réméré, ce qui permet d'éviter de la spéculation sur des terrains nécessaires au développement des activités industrielles sur la Commune.

Le Parti socialiste soutient la vente de ce terrain à l'entreprise Liebherr Machines Bulle SA. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Ducrest pour son intervention.

Il passe la parole au **Groupe PLR**, par la voix de Monsieur Pierre-Yves Lüthi, qui intervient en ces termes :

« Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, chers collègues du Conseil général,

Le Groupe PLR Bulle - La Tour-de-Trême soutient la démarche du Conseil communal et votera donc en faveur de cette vente, souhaitant ainsi relever l'effort consenti par la Commune dans le but de permettre de créer des emplois dans ses murs.

Certes, l'entreprise Liebherr Machines Bulle SA est un très important pourvoyeur d'emplois, mais pour la diversification économique, il ne faudrait pas oublier de tenter de faire venir ou de faire rester d'autres sociétés créatrices d'emplois dans notre ville.

Parfois, malheureusement, on entend une allusion à une image de « Bulle - cité dortoir ». La présente vente de ce soir peut passer pour un démenti. Le Groupe PLR ne peut qu'inciter le Conseil communal à faire tout son possible pour inciter des employeurs à venir chez nous.

Le projet ainsi présenté semble nous garantir la possibilité de racheter le terrain, au cas où une non-réalisation de la parcelle devrait apparaître. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Lüthi pour son intervention.

Il passe la parole au **Groupe PDC/PVL**, par la voix de Monsieur Laurent Monney, qui intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers Collègues,

Depuis 1978, l'expansion fulgurante de l'entreprise Liebherr Machines Bulle SA accompagne le développement industriel de la Ville de Bulle. D'une soixantaine de personnes à ses débuts, le nombre d'employés est à ce jour passé à plus de 1'000. Les constructions menées actuellement sur le site à la zone industrielle de Planchy attestent de la stratégie de développement à long terme sur le site de Bulle, tant au niveau de la production que de la recherche et du développement. L'acquisition de cette nouvelle parcelle démontre une stratégie à long terme qui garantit une expansion de l'entreprise et, de ce fait, la création de nouveaux emplois sur la Commune.

La loyauté de Liebherr Machines Bulle SA envers la Ville de Bulle est assurément due aux relations privilégiées entre la Direction et les Autorités communales, qui doivent être soignées ! Par conséquent, le PDC approuve la vente de la parcelle RF 7386 aux conditions mentionnées sous le point 4.»

Monsieur le Président remercie Monsieur Monney pour son intervention.

Monsieur le Président passe la parole au Groupe UDC/UDF, qui n'intervient pas.

Il demande si d'autres personnes souhaitent encore s'exprimer. Il passe la parole à Monsieur le Syndic, qui intervient comme suit :

« Je tiens juste à faire une remarque quant à une erreur qui s'est glissée dans le message, à savoir en page 2, dans le texte en caractères gras : il ne s'agit pas de 43'873 m² mais bien de 42'873 m² comme indiqué dans le descriptif de la page 1 et sur le plan également. Merci de bien vouloir nous excuser pour cette erreur. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour cette précision et demande s'il y a d'autres interventions. Tel n'étant pas le cas, il clôt la discussion et passe au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 48 voix, la vente à la Société Liebherr Machines Bulle SA de la parcelle RF 7386, rue de l'Industrie, d'une surface de 42'873 m², pour le prix de Fr. 130.--/m², ce qui représente une somme totale de Fr. 5'573'490.--.**

* * * * *

Point 5 – Modification du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires (voir message en annexe)

Monsieur le Président passe la parole au **Conseil communal**, par la voix de Monsieur David Seydoux, qui s'exprime en ces termes :

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

En 2007, le Conseil général a adopté le règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires. Deux barèmes étaient utilisés, l'un pour les traitements conservateurs, l'autre pour les traitements orthodontiques.

Par souci de simplification et d'harmonisation avec d'autres subventions scolaires notamment, le Conseil communal propose un nouveau mode de calcul du revenu à prendre en considération et un tableau unique regroupant les deux barèmes.

Le message que vous avez reçu vous explique en détails ces modifications, dont les principales sont les suivantes :

Le nouveau mode de calcul intègre désormais tous les revenus du ménage (salaires nets + allocations familiales + rentes éventuelles, etc) et il ne tient plus spécifiquement compte du nombre d'enfants du ménage. En contrepartie, les différents paliers donnant droit aux subventions ont été revus à la hausse.

Ainsi, la subvention maximale peut être obtenue jusqu'à un revenu de Fr. 52'000.--, alors qu'elle ne pouvait l'être que jusqu'à Fr. 40'000.-- dans l'ancien barème.

De même, le nouveau montant maximal donnant droit à des subventions est de Fr. 80'000.--, alors qu'il était de Fr. 60'000.-- précédemment.

Je précise que plusieurs simulations ont été effectuées afin de s'assurer que le changement de barème soit le moins péjorant possible pour les familles concernées, en particulier les familles monoparentales, souvent concernées en première ligne.

Au final, les changements devraient donc être mineurs pour les personnes concernées tout en simplifiant grandement le travail des services administratifs qui gèrent les demandes

Aussi, le Conseil communal vous invite à adopter ces modifications du règlement communal relatif à la participation aux frais de traitements dentaires scolaires ainsi que le nouveau barème de subventionnement. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Seydoux pour cette intervention.

Avant d'ouvrir la discussion, Monsieur le Président passe la parole à Madame Thérèse Lüchinger qui, au nom du **Groupe PDC/PVL**, intervient comme suit :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux et communaux, chers Collègues,

Le Groupe PDC/PVL vous propose un amendement, certes à caractère typographique, mais qui a l'avantage de clarifier le mode de calcul du revenu déterminant mentionné en-dessous du barème pour le subventionnement et de dissiper ainsi toute confusion dans la compréhension du texte. En effet, la formulation proposée par le Conseil communal laisse entendre que les allocations familiales, pensions alimentaires et rentes sont également déduites des salaires bruts alors que ces éléments sont effectivement additionnés au salaire brut. Par conséquent, nous vous suggérons un retour à la ligne après chaque indication des éléments du revenu du ménage pris en considération dans le calcul du revenu déterminant.

Règlement proposé par le Conseil communal	Proposition d'amendement du groupe PDC/PVL
<p><i>Barème pour le subventionnement des soins dentaires [...]</i></p> <p><i>*) Sont pris en compte tous les revenus du ménage, à savoir : salaires bruts moins les cotisations sociales ordinaires AVS-AC-LAA-LPP, allocations familiales, pensions alimentaires, rentes.</i></p>	<p><i>Barème pour le subventionnement des soins dentaires [...]</i></p> <p><i>*) Sont pris en compte tous les revenus du ménage, à savoir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ salaires bruts moins les cotisations sociales ordinaires AVS-AC- LAA-LPP, ▪ allocations familiales, ▪ pensions alimentaires ▪ rentes.

Nous vous remercions dès lors de soutenir notre amendement qui, nous en sommes convaincus, permet de dissiper tout doute quant au mode de calcul du revenu déterminant. »

Monsieur le Président remercie Madame Lüchinger pour son intervention.

Il demande si quelqu'un souhaite le renvoi ou la non-entrée en matière pour cet objet. Tel n'étant pas le cas, il passe au vote en demandant si le Conseil général accepte la proposition d'amendement du Groupe PDC/PVL qui clarifie le libellé du règlement.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 48 voix, l'amendement du Groupe PDC/PVL pour la modification à apporter au règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.**

Monsieur le Président ouvre la discussion générale, dans l'ordre des forces politiques présentes au Législatif communal.

Il passe la parole au **Groupe PS**, par la voix de Monsieur Christophe Gremion, qui intervient en ces termes :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues, Le Groupe PS a pris connaissance avec un grand intérêt de la modification du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

Il est vrai que l'ancien barème de 2007, avec son tableau A pour les traitements conservateurs et contrôles et son tableau B pour les traitements orthodontiques — deux échelles de calcul qui ne s'appuyaient pas sur le même calcul du revenu ni sur les mêmes déductions en relation au nombre d'enfants —, semblait par trop complexe.

La nouvelle et unique grille proposée permet d'harmoniser les subventions des soins dentaires avec les autres subventions scolaires, ce que nous saluons.

Le Groupe PS soutient donc cette modification du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

Cependant, le fait de nous pencher une nouvelle fois sur le mode de calcul du revenu du ménage nous a fait nous questionner sur la définition de "famille modeste" bénéficiant des subventions. En consultant le rapport de 2012 sur la pauvreté en Suisse (concepts, résultats et méthodes. Résultats calculés sur la base de l'enquête SILC 2008 à 2010, OFS, 2012), nous voyons que les trois principaux groupes à risque face à la pauvreté sont les femmes, les familles monoparentales et également les familles nombreuses. Il est ainsi fréquent que le nombre d'enfants vivant dans la famille influence grandement le fait de pouvoir être considérée comme « famille modeste ». Si le seuil de pauvreté d'une famille de deux parents et deux enfants peut être estimé aux alentours des Fr. 50'000.-- à Fr. 55'000.-- de revenu annuel (seuil avec lequel la famille pourra fort heureusement bénéficier de 90 % de la subvention communale pour les devoirs surveillés, les frais dentaires ou l'achat des livres), une famille avec cinq enfants atteindra ce seuil de pauvreté (défini par la privation matérielle) avec un revenu de Fr. 65'000.-- environ ; elle n'aura donc que 50 % de subvention alors qu'elle devrait pourtant être sans conteste considérée comme une "famille modeste" également.

Le point de l'ordre du jour ne traitant pas du calcul du revenu pour l'attribution des subventions en général mais bien du cas précis des subventions des frais dentaires, nous acceptons, comme précédemment dit, cette modification. Nous déposerons par contre prochainement un postulat afin de vous demander dans quelle mesure la prise en compte du nombre d'enfants dans le revenu du ménage pourrait à nouveau être prise en considération.»

Monsieur le Président remercie Monsieur Gremion pour son intervention.

Il passe la parole au **Groupe PLR**, par la voix de Monsieur Nicolas Charrière, qui intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Groupe PLR a examiné l'objet qui est soumis ce jour au Conseil général, à savoir la modification du règlement relatif à la participation aux frais de traitements dentaires scolaires, avec l'amendement que le Conseil général vient d'adopter.

D'emblée, le Groupe PLR approuve cette modification, laquelle ne porte que sur le mode de calcul de la participation communale. Le Groupe PLR salue l'effort de simplification et d'harmonisation du Conseil communal qui propose un système de participation financière selon les mêmes principes que dans d'autres domaines, notamment dans celui des frais d'accueil extrascolaire.

Le Groupe PLR saisit cependant l'occasion qui lui est donnée pour inviter le Conseil communal à engager une réflexion plus large, réflexion qui porte sur le principe même de la prise en charge de certains frais dentaires par la Commune.

Le Groupe PLR considère qu'il est conforme au but de prévention d'assumer, par une participation financière, tout ou partie des frais de prévention et les frais dentaires nécessaires. En effet, selon la législation cantonale, ces traitements préventifs et conservatoires sont obligatoires. Il est dès lors logique que, cas échéant, la collectivité publique en assume une part, ceci afin de permettre aussi aux enfants de familles à revenus modestes d'entreprendre ces soins.

La question est en revanche différente pour les traitements orthodontiques, qui ne sont que facultatifs selon la législation cantonale. Ces traitements ne répondent pas toujours à un but de santé publique ou de prévention. Je ne pense pas que l'esthétisme, voire la perfection de la dentition des enfants, soit une préoccupation de santé publique.

Lorsque tant le médecin orthodontiste que le patient savent que "c'est la Commune qui paye" pour des traitements purement esthétiques, absolument pas obligatoires selon la loi, personne ne réfléchit à la justification d'un tel traitement. A une période où l'on doit contenir les dépenses publiques ainsi que les coûts de la santé, le système de loi est politiquement inconcevable.

Le Groupe PLR sait que le Conseil communal n'y peut rien. En revanche, nos élus communaux qui siègent dans les travées du Grand Conseil sont invités à analyser ce problème. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Charrière pour son intervention.

Il passe la parole aux Groupes PDC/PVL, puis UDC/UDF, qui ne souhaitent pas intervenir.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe au vote :

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 48 voix, les modifications apportées au règlement communal relatif à la participation aux frais de traitements dentaires scolaires ainsi que le nouveau barème de subventionnement.**

* * * * *

Point 6 – Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Jacques Morand : « Parcage à Bulle – demande d'une étude d'envergure pour la réalisation de parkings et de leurs accès au centre-ville et en périphérie également » (voir message en annexe)

Monsieur le Président se réfère au message du Bureau du Conseil général qui propose d'accepter de transmettre au Conseil communal le postulat déposé par Monsieur Jacques Morand.

Il demande à Monsieur Jacques Morand, auteur du postulat, s'il veut ajouter un commentaire.

Monsieur Jacques Morand intervient comme suit :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je m'exprime ici en tant que postulant mais également comme porte-parole du Groupe libéral-radical qui ne reprendra pas la parole ultérieurement.

Le 15 décembre 2014, je déposais ce postulat ayant pour intitulé "Parcage à Bulle - demande d'une étude d'envergure pour la réalisation de parkings et de leurs accès au centre-ville et en périphérie également", lequel demandait une étude d'envergure pour la réalisation, au centre-ville et en périphérie, de parkings et d'accès à ceux-ci. Les points forts de ce postulat sont les suivants :

La Ville de Bulle vit une croissance sur tous les plans, nos Autorités suppriment de plus en plus de places de stationnement à l'extérieur. La Ville de Bulle est fréquemment engorgée, voire paralysée, par une quantité de véhicules tournant vainement en rond à la recherche d'une place de stationnement. La construction d'un ou de plusieurs parkings pourrait se faire en plusieurs étapes ; il est aussi envisageable de faire intervenir un partenariat public-privé et, pourquoi pas, envisager un DDP (Droit de superficie distinct et permanent).

En conclusion, la Ville de Bulle doit se préparer et disposer d'infrastructures adaptées à une ville de plus de 30'000 habitants. Voilà Mesdames et Messieurs, en substance, les grandes lignes de ce postulat. Pour ma part, une chose est sûre et claire : je suis totalement opposé au fait d'exclure la voiture et l'automobiliste au centre-ville. La vie des commerces et des commerçants, la vie, tout simplement, de la Ville, de ses habitants, de ses résidents, ne doit pas être menacée. L'accessibilité aux services tels que médecins, dentistes, pharmacies, cafés, restaurants, magasins d'alimentation et de tout autre produit ou service, doit être garantie par plusieurs modes de transport, sans exclusion.

Le Conseil communal est conscient de ce problème, il le cite même dans son message relatif à la demande de crédit pour Sainte-Croix.

Je cite : "Aussi, le besoin en places de stationnement du projet du bâtiment de l'Institut Sainte-Croix doit encore être approfondi dans le but d'être conforme à l'affectation du bâtiment et de limiter l'emprise du parking péjorant l'usage futur du jardin public."fin de citation.

Ceci est presque un consentement au postulat, voire un aveu valable pour toute la Ville de Bulle. Deux de mes préopinants l'ont déjà relevé, lors du traitement du point 2 de l'ordre du jour.

La Ville de Romont rencontre aussi le même problème ; la presse a relaté dans ses colonnes le crédit d'étude que le Conseil général de Romont a décidé d'octroyer lors de sa dernière séance, le 26 février 2015, pour analyser la faisabilité d'un parking souterrain en Ville.

Dès lors, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, adoptons tous ce postulat et transmettons-le au Conseil communal qui, selon notre règlement, apportera dans un délai d'une année la lumière sur cette vision et proposera des solutions d'avenir. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Morand pour son intervention.

Il ouvre la discussion générale, dans l'ordre des forces politiques présentes au Législatif communal.

Au nom du **Groupe PS**, Madame Kirhana Wickramasingam s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, chers Collègues,

Le Groupe socialiste va soutenir la transmission au Conseil communal du postulat de Monsieur Morand. Nous tenons tout de même à soulever quelques points.

Nous partageons certes le constat que la situation en matière de mobilité dans le centre-ville n'est pas satisfaisante. Par contre, pour la majorité de notre Groupe, cela n'est pas en raison d'un manque de places de parc. Pour nous, les problèmes en matière de mobilité dans notre centre urbain incombent directement à la difficulté d'induire un transfert modal du trafic motorisé individuel à la mobilité douce. Mais pour que ce transfert puisse avoir lieu, il est indispensable, et nous ne le répéterons jamais assez, d'offrir une alternative de transport durable, à l'instar des transports publics, pédestres et cyclistes qui doivent assurer une grande partie de la mobilité de la ville. Ajoutons les Park & Ride en périphérie, en faveur desquels nous nous sommes déjà avancés, pour des raisons évidentes de qualité de vie et d'écologie. Je ne vous présente plus les revendications du Parti socialiste bullois en faveur d'au minimum l'introduction de la cadence aux 15 minutes pour Mobul ainsi qu'une augmentation des lignes.

La suppression des places de parc en ville est consécutive aux mesures d'accompagnement de la H189. Les axes routiers au centre sont encore trop utilisés et l'intensité du trafic sur le réseau routier urbain ne peut pas continuer à augmenter. L'accroissement des besoins de transport induit par la croissance démographique de la ville doit trouver sa réponse en premier lieu en recourant aux transports en commun et à la mobilité douce.

Nous entrons volontiers en discussion sur l'intitulé de votre postulat mais devons cependant exprimer notre désaccord quant à la proposition présentée dans le développement concernant un parking sous la place du marché. Cette mesure amènerait encore plus de véhicules dans l'hyper-centre qui est déjà surchargé.

Néanmoins, nous sommes conscients de la grande inertie de la mise en place des propositions de mobilité durable et du transfert modal et nous sommes conscients des compromis raisonnables qu'il s'agira d'adopter pour pouvoir obtenir des zones piétonnes qui seront une véritable plus-value pour la qualité de vie à Bulle.

C'est dans l'espoir de trouver un consensus sur ces questions de mobilité que nous acceptons la transmission de ce postulat. »

Le Président remercie Mme Wickramasingam pour son intervention.

Il passe la parole aux Groupes PLR, PDC/PVL et UDC/UDF, qui ne souhaitent pas intervenir.

Il demande si d'autres interventions sont encore souhaitées dans la salle. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

↳ Au vote, le Conseil général accepte à la majorité des membres présents, soit par 46 oui, 1 non et 1 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Jacques Morand : « Parcage à Bulle – demande d'une étude d'envergure pour la réalisation de parkings et de leurs accès au centre-ville et en périphérie également ».

* * * * *

Point 7 – Election d'un/e scrutateur/trice en remplacement de Madame Carole Fritschi

Monsieur le Président propose de passer à l'élection d'un/e scrutateur/trice en remplacement de Madame Carole Fritschi du Groupe PS, qui a remis le 23 janvier 2015 sa démission avec effet immédiat. Il passe la parole au Groupe PS, par la voix de Monsieur Martin Rauber, pour la présentation de son candidat.

Au nom du **Groupe PS**, Monsieur Martin Rauber s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers Collègues,

Le Groupe socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Christophe Gremion pour le poste de scrutateur.

Christophe Gremion est né en 1968 à Riaz, il est originaire de Haut-Intyamon. Marié depuis 1992 à Claire-Lise, ils sont parents de trois enfants adultes : Baptiste le musicien de 23 ans, Mathieu l'automaticien de 22 ans et Manon l'étudiante de 19 ans.

A la suite d'une scolarité obligatoire classique, Christophe Gremion a suivi l'Ecole normale à Fribourg et obtenu son diplôme en 1988. Depuis 2005, il fréquente l'Université de Fribourg où il est actuellement doctorant. Après le passionnant métier de maquettiste pour architecte, il enseigna durant 14 ans à l'Ecole primaire de Vuadens. Ensuite il fut Professeur à l'HEP de Fribourg pendant 8 ans soit jusqu'en 2012. Depuis, il est Maître d'enseignement à l'IFFP (Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle). Parallèlement à ses activités professionnelles principales, après avoir été moniteur de skis, nageur puis entraîneur au Sporting Bulle Natation, il devint instructeur TCS, "personne ressource" en intégration des technologies dans l'enseignement et auteur d'un moyen d'enseignement pour la sécurité routière. Comme principaux hobbies, nous pouvons évoquer le ski de piste et de randonnée, la course à pied, le VTT, la moto et le badminton. Pour terminer, sachez que Christophe Gremion est membre de la Commission scolaire depuis 2014, Président de la Fédération de la Gruyère du Parti socialiste depuis 2013, membre du comité directeur du Parti socialiste fribourgeois et délégué du Parti socialiste Suisse.

Nous recommandons donc avec enthousiasme sa candidature et espérons que vous lui réserverez un accueil chaleureux. Merci.»

Monsieur le Président remercie Monsieur Martin Rauber et demande s'il y a d'autres candidatures. Tel n'étant pas le cas, il prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Résultat du vote

Bulletins distribués	48
Bulletins rentrés	48
Bulletins blancs + nuls	2
Bulletins valables	46 (majorité absolue = 24)

A obtenu des voix : Monsieur Christophe Gremion : 46 voix

✎ **Au vote, à la majorité des membres présents, soit par 46 voix, Monsieur Christophe Gremion est élu scrutateur au sein du Bureau du Conseil général.**

[Applaudissements de l'assemblée.]

* * * * *

Point 8 – Election des membres de la commission d'aménagement

Monsieur le Président rappelle que suite à la démission avec effet immédiat de l'ensemble des membres de la Commission d'Aménagement, le 11 novembre 2014, Monsieur le Préfet accordait, par lettre du 10 décembre 2014, une vacance de trois mois, c'est-à-dire qu'il acceptait qu'une nouvelle Commission ne soit pas élue en séance du Conseil général du 15 décembre mais il précisait cependant qu'une élection devait obligatoirement avoir lieu lors de la présente séance.

Selon l'article 51 du règlement du Conseil général de la Ville de Bulle, les membres d'une commission sont élus sur proposition des Partis ou Groupes représentés au Conseil général. L'alinéa 2 de l'article précité prévoit que les propositions de candidats doivent être présentées par écrit au Bureau. Ainsi, les chefs de Groupes ont été priés de communiquer le nom de leur(s) candidat(s) respectif(s).

Tous les membres de l'ancienne Commission sont candidats à leur succession, à savoir :

- pour le Groupe PS : MM. Nicolas Demierre, Sébastien Lauper et Martin Rauber
- pour le Groupe PLR : MM. Auguste Dupasquier, Eric Gobet et Pierre-Yves Lüthi
- pour le Groupe PDC/PVL : MM. François Chardonnens et Jean-Paul Menoud
- pour le Groupe UDC/UDF : M. Christophe Monney

Le Bureau n'ayant reçu aucune autre candidature, Monsieur le Président prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Il demande également si quelqu'un souhaite intervenir.

Au nom de tous les membres de la Commission d'Aménagement démissionnaire, Monsieur Martin Rauber s'exprime en ces mots :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers Collègues,

Pour rappel, le 11 novembre 2014, les membres de la Commission d'aménagement démissionnaient en bloc, déplorant de fortes divergences avec les prises de position du Conseil communal ainsi qu'un manque de reconnaissance et des problèmes de communication.

A la suite de cette démission, nous avons rencontré à trois reprises les membres de l'Exécutif et, après d'importants échanges de points de vue, un dialogue franc a débouché sur des propositions constructives.

Au terme de ces débats, le Conseil communal nous a promis d'être plus à l'écoute de nos préoccupations. Il nous a proposé d'instaurer, au minimum une fois par année, une rencontre dont le but sera de définir les stratégies de développement, à l'instar de la Task Force récemment mise en place. Ces séances de travail définiront les enjeux qui serviront de fil conducteur au cours de la législature. Elles permettront de vérifier l'adéquation entre le plan d'aménagement local et l'évolution des besoins. Le cas échéant, les corrections et modifications nécessaires seront proposées.

La Task Force est un outil probant qui indique la volonté qu'a l'Exécutif de trouver des solutions pour maîtriser le fort développement actuel. Nous sommes convaincus que les analyses et les propositions émises à l'occasion de ces ateliers déboucheront sur un concept général dont les conclusions devront servir de fil rouge pour les années à venir.

De plus, le Conseil communal s'est engagé à redéfinir le mode de fonctionnement entre les acteurs liés à l'aménagement de la Ville, à savoir lui-même, la Commission d'aménagement et le Service technique. Dans ce sens, promesse nous a été faite d'être impliqués plus tôt dans les procédures, ceci dans le but de ne plus être une simple commission d'enregistrement comme cela a été souvent le cas par le passé. Cela doit permettre une reprise en main politique des stratégies et des questions d'aménagement, pour répondre de manière adéquate et sensible aux préoccupations des habitants de la Ville.

Le but de notre Commission a toujours été d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de veiller à une croissance harmonieuse de notre agglomération, sans esprit partisan.

Face à ces nouveaux principes et à l'importance des décisions stratégiques relatives à l'aménagement de notre Commune, l'ensemble des ex-membres de la Commission d'aménagement a choisi de se représenter. Nous avons décidé de faire confiance à notre Exécutif et d'aller au bout de nos engagements. Nous souhaitons également profiter de la fin de la législature en cours pour nous assurer que les mesures proposées par le Conseil communal seront mises en place conformément à nos attentes et constitueront des fondations solides pour l'avenir.

Nous espérons vivement que les nouvelles bases définies récemment permettront d'apporter des réponses convaincantes aux défis qui nous attendent.»

Résultat du vote

Bulletins distribués	48
Bulletins rentrés	48
Bulletins blancs + nuls	0
Bulletins valables	48 (majorité absolue = 25)

↪ Au vote, sont élus membres de la commission d'aménagement

M. Nicolas Demierre (PS)	48 voix
M. Sébastien Lauper (PS)	48 voix
M. Martin Rauber (PS)	48 voix
M. Auguste Dupasquier (PLR)	48 voix
M. Eric Gobet (PLR)	48 voix
M. Pierre-Yves Lüthi (PLR)	48 voix
M. François Chardonnens (PDC-PVL)	48 voix
M. Jean-Paul Menoud (PDC-PVL)	48 voix
M. Christophe Monney (UDC-UDF)	48 voix

[Applaudissements de l'assemblée]

Point 9 – Divers

Monsieur le Président s'exprime en ces termes :

« Je vous propose de commencer par les divers du Conseil général ; ceux du Conseil communal seront traités dans un deuxième temps.

Tout d'abord, je vous rappelle que lors de la séance de décembre 2014, je vous ai informés que le Conseil général avait reçu une pétition, déposée par Monsieur Philippe Margelisch, lequel demandait par divers éléments une meilleure maîtrise de l'aménagement territorial bullois.

Après examen, le Bureau a conclu à l'irrecevabilité de cette pétition par le Conseil général, ceci pour deux raisons :

- Premièrement, l'article 36 de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions stipule que le Conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement local.*
- Ensuite, le Tribunal cantonal a précisé dans un arrêt récent qu'en matière d'aménagement du territoire, le Conseil général n'a aucune compétence car il s'agit d'un domaine réservé exclusivement au Conseil communal.*

Le Bureau en a informé Monsieur Margelisch, en lui précisant que sa pétition avait été transmise à l'Exécutif, seule autorité compétente en la matière.

En ce qui concerne les divers, je prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.»

A. PROPOSITIONS

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

Tel n'étant pas le cas, il passe aux postulats.

* * * * *

B. POSTULATS

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

Tel n'étant pas le cas, il passe aux résolutions.

* * * * *

C. RESOLUTIONS

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, Monsieur le Président passe à l'objet suivant, à savoir les questions.

* * * * *

D. QUESTIONS

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Il cède la parole à Monsieur Yves Bosson qui, au nom du **Groupe PLR**, intervient en ces termes :

« Question au Conseil communal sur les terrains synthétiques

Lors du dernier Conseil général, en réponse à la résolution du Groupe PS, fortement soutenue par l'ensemble du Conseil Général qui en avait approuvé la transmission au Conseil Communal, ce dernier avait fait remarquer que les deux objets de cette résolution étaient indissociables à la réévaluation du MEP (Mandat d'études parallèles). Finalement, Monsieur Repond a accepté qu'une réponse à cette résolution soit donnée en automne 2015.

Le besoin d'avoir ces terrains synthétiques n'est pas remis en cause ; il répond à un besoin évident pour le développement de notre jeunesse et de ses clubs sportifs et a clairement été communiqué par le Conseil général au Conseil communal depuis plusieurs années.

Sans vouloir préjuger de la réévaluation du MEP, la proposition de transformer les terrains actuels 3 et 4 en terrains synthétiques a le mérite de répondre aux besoins en infrastructures souhaitées, d'être rapidement mise en œuvre et d'être nettement moins coûteuse par rapport au projet initialement proposé par le Conseil communal.

Ce dernier a démontré récemment sa capacité à défendre et promouvoir certains projets ambitieux avec une rapidité et une efficacité redoutables. J'imagine donc qu'il est également capable de revenir rapidement sur la question de ces terrains synthétiques et de soumettre une proposition au Conseil général pour sa prochaine session afin d'éviter de perdre encore une année supplémentaire avant leur réalisation.

Quelle est la situation actuelle, quels progrès ont été réalisés, est-ce que la réévaluation du MEP a été faite ?

Un grand merci au Conseil communal de bien vouloir clarifier la situation. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Bosson pour son intervention et passe la parole au Conseil communal.

Au nom du **Conseil communal**, Madame Sylvie Magne répond en ces termes :

« En ce qui concerne les terrains synthétiques, effectivement l'ouvrage est sur le métier. Aujourd'hui encore, le Département technique a eu contact avec Monsieur Brauen par rapport à cette réorganisation. Nous allons vous tenir informés des travaux. Nous avons prévu de le faire cet automne, voire plus tôt si cela s'avère possible. »

Monsieur le Président remercie Madame Magne pour sa réponse et demande à Monsieur Bosson s'il en est satisfait. Tel est le cas.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions. Il passe la parole à Monsieur Nicolas Repond qui, au nom du **Groupe PS**, intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

J'interviens dans le même élan que mon collègue Monsieur Yves Bosson.

Le 15 décembre 2014, le Conseil général acceptait le renvoi du point 3.1.4 de l'ordre du jour "Etude et réalisation d'un terrain de football synthétique à la zone sportive de Bouleyres". Le Conseil général a également accepté notre résolution de réévaluation de la zone sportive du MEP de Bouleyres.

Aussi, après les nouvelles lues en ce début mars dans nos médias régionaux et cantonaux sur la vente des terrains de Bultech ainsi que l'autorisation du Préfet de la Gruyère pour le permis de construire des trois immeubles figurant dans ce MEP, j'ai les questions suivantes :

- 1- Est-ce que le Conseil Communal et sa Task Force ont déjà bien avancé dans la réévaluation du MEP, au niveau sportif ? Nous en avons déjà eu la réponse et j'en remercie Madame Magne.*
- 2- Est-ce que les deux actualités médiatiques citées précédemment vont influencer ou ont déjà influencé ces derniers sur leurs choix entre :
 - a) une zone sportive avec une promenade rectiligne de 915 mètres, qui n'est, dans la configuration proposée en 2014, qu'une utopie architecturale ?*
 - ou*
 - b) entre une zone sportive vraiment vouée au sport et à la promenade, dont l'intérêt prépondérant n'est pas du tout d'avoir une promenade rectiligne de 915 mètres qui y passe à travers ?**

En effet, avec l'autorisation de permis de construire accordée, il n'y aurait que très peu de choix pour l'emplacement d'une promenade rectiligne et cette dernière longerait le bord de la forêt, serait peu éclairée donc peu fréquentée et risquerait de bloquer pendant longtemps bien des projets sportifs, dont les deux terrains synthétiques souhaités.

D'autre part, il faut aussi remarquer que la vision de l'église de la Tour-de-Trême sur tout le parcours de la promenade n'est point une priorité et une nécessité pour les promeneurs et que, finalement, ces derniers sauraient aussi bien marcher à gauche comme à droite pour emprunter une promenade non rectiligne. D'où ma dernière question :

Est-ce qu'une promenade plus fonctionnelle et plus en lien avec la réalité du terrain, et je dirais des terrains de football, a-t-elle été envisagée ? »

Monsieur le Président remercie Monsieur Repond pour son intervention et demande si le Conseil communal souhaite y répondre.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite aux questions de Monsieur Repond, je ne peux que répondre que dans le cadre de la Task Force, tous ces éléments sont évoqués. Le 18 mai, date du prochain Conseil général, nous présenterons un rapport et ainsi, nous donnerons ce jour-là des réponses à toutes ces questions.

Il a été décidé de ne pas communiquer avant la fin des travaux, raison pour laquelle je ne peux m'exprimer aujourd'hui par rapport à vos interrogations. Sachez cependant que les contacts sont très nourris au sein de la Task Force et je crois pouvoir dire que la manière dont celle-ci est gérée est appréciée, en tous cas par les parties présentes dans les discussions. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic et demande à Monsieur Repond s'il est satisfait de la réponse. Tel étant le cas, il s'enquiert de savoir s'il y a d'autres interventions.

La parole n'étant plus demandée, il passe aux remarques et commentaires.

* * * * *

E. REMARQUES - COMMENTAIRES

Monsieur le Président demande si un membre du Conseil général souhaite faire une remarque ou un commentaire.

Tel n'étant pas le cas, il donne la parole au Conseil communal pour les divers de l'Exécutif :

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur Pierre Pythoud intervient comme suit :

« *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

Je profite du fait que la séance ne soit pas trop longue pour vous donner quelques informations par rapport aux délais des travaux en cours sur le territoire communal :

- 1. rue du Vieux-Pont, y compris aménagement de la place de jeux le long du jardin anglais : travaux en principe terminés pour fin juin ;*
- 2. Idem pour la rue de Gruyères et le carrefour du Temple dans sa première étape jusqu'au restaurant de l'Ecu ;*
- 3. La seconde partie des travaux de la rue de Gruyères, à savoir du restaurant de l'Ecu à celui du Cheval-Blanc, va se dérouler de fin juin à fin novembre ;*
- 4. Il restera un aménagement à réaliser depuis le carrefour du Temple en direction de la Condémine, sur une centaine de mètres ; ces travaux interviendront au printemps 2016 et dureront environ 3-4 mois ;*
- 5. La réalisation du trottoir de la rue Pierre-Nicolas-Chenaux se déroulera en 4 étapes, dont la première sera terminée pour Pâques. La fin des travaux est prévue pour juillet.*
- 6. Sur la rue de Vevey, le chauffage à distance sera installé depuis le Military Shop jusqu'à la route de la Part-Dieu ;*
- 7. A la route de l'Intyamon, à partir du giratoire de la H189 jusqu'à la voie de chemin de fer, des travaux sont également prévus de mai à novembre. »*

Monsieur le Président remercie Monsieur Pythoud pour ces précisions et cède ensuite la parole à Madame Sylvie Magne.

Au nom du **Conseil communal**, Madame Sylvie Magne s'exprime en ces termes :

« *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

Lors du Conseil général du 15 décembre dernier, Monsieur Christian Repond, au nom du Groupe PDC/PVL a posé deux questions au Conseil communal concernant l'avenir du ramassage des déchets au centre-ville en lien avec le maintien à domicile des aînés. Dans le but de vous remémorer ce sujet, permettez-moi de vous en relire ici un extrait :

Début de citation

[L'intention, lors d'installation de Moloks, est-elle de supprimer tout ramassage traditionnel des ordures dans la zone concernée ?

Si la réponse est oui, ce que nous pouvons comprendre d'un point de vue strictement comptable, cela va à l'encontre de la volonté très clairement exprimée par le Conseil général, à savoir de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Dans ce cas nous demandons que la Commune étudie la possibilité d'assurer un service minimum de ramassage des ordures (par ex. une fois par semaine) dans une zone à définir en centre-ville pour favoriser l'autonomie des personnes âgées à domicile. On ne peut ignorer cette problématique, qui ne va que croître comme le laisse présager l'évolution démographique.

Ma deuxième question concerne plus particulièrement l'installation de Moloks sur la place St-Denis :

Est-ce bien raisonnable de faire cet investissement maintenant, sur une place dont l'aménagement futur est encore très flou ? C'est prendre le risque de bloquer une situation pour le futur ou, pire, de devoir procéder au déplacement ultérieur des Moloks, à grands frais, ce qui ne manquera pas de provoquer des critiques très vives de notre population, prompte à dénoncer les gaspillages. Ne vaut-il dès lors pas mieux attendre que le sort définitif de cette place soit arrêté ?]

Fin de citation.

Ayant repris cette thématique, le Conseil communal vous rappelle que c'est en 1999, au moment de l'introduction de la taxe au sac, qu'il a été décidé, pour des raisons économiques mais également de salubrité, de généraliser sur tout le territoire de la ville le ramassage des déchets ménagers par la mise en place de puits de collecte des déchets. Si ce système apporte effectivement quelques économies financières, il évite surtout les trajets des véhicules de ramassage avec maints arrêts dans la ville, il permet aux citoyens de déposer leurs sacs à ordures en dehors d'un calendrier, pour certains contraignant, et il supprime bien des désagréments causés par la dispersion éventuelle des sacs dans les rues de la ville.

La formulation de la première question laisse à penser que le maintien à domicile de personnes âgées doit se concentrer sur le centre historique de la ville, à l'exclusion de toute autre zone. La mise en place d'une exception au système de ramassage choisi pour une catégorie de personnes dans une zone de la ville apparaît comme difficile à mettre en place, tant dans sa localisation que dans sa délimitation.

Pour rappel, les puits de collecte sont disposés de manière à ce que le trajet pour le citoyen soit aussi court que possible, en principe environ 150 mètres. Partant du constat que toute personne peut à un moment donné de sa vie perdre de son autonomie suite, par exemple à un accident, la difficulté évoquée par Monsieur Repond ne concerne pas, à notre avis, uniquement les personnes âgées ; de plus, à n'en pas douter, celles-ci bénéficieraient de l'aide nécessaire de tiers, aussi pour l'évacuation de leurs sacs à ordures.

Au sujet des coûts de réalisation des puits prévus sur la Place Saint-Denis, ils sont estimés à Fr. 2'500.-. Il est évident qu'en cas de déplacement du site de collecte, les conteneurs sont systématiquement récupérés. L'aménagement définitif de cette place n'étant pas connu avant plusieurs années, l'investissement consenti apparaît dès lors comme très faible.

En conclusion, le Conseil communal est favorable à la mise en place de puits de collecte des sacs à ordures sur l'ensemble du territoire communal, au gré des possibilités d'équipement. Il est d'avis, par souci d'égalité de traitement, qu'il faut éviter de créer des exceptions en optant pour des zones de collecte différenciées.»

Monsieur le Président remercie Madame Magne pour ses explications. Il demande à Monsieur Christian Repond s'il est satisfait des réponses apportées à ses questions.

Monsieur Christian Repond remercie Madame Magne pour sa réponse exhaustive et relève qu'il ne s'agissait pas, pour lui, de créer une exception au centre-ville, il a tout simplement donné un exemple. Par ailleurs, il se dit ravi de savoir que les Moloks sont aussi peu coûteux. Il déclare être satisfait des explications, dont il prend acte.

Monsieur le Président remercie Monsieur Repond et passe la parole à Monsieur le Syndic pour sa conclusion.

Au nom du **Conseil communal**, Monsieur le Syndic conclut en ces mots :

Tout d'abord, au nom du Conseil communal, je tiens à vous remercier vivement d'avoir accepté les propositions que vous a faites le Conseil communal ce soir.

Avec les affectations prévues pour l'Institut Sainte-Croix, Bulle disposera d'une offre supplémentaire bienvenue dans la prise en charge de nos aînés. Cette nouvelle structure intermédiaire nous positionne pleinement dans la démarche définie par Senior+.

Quant au choix du mandat d'étude pour les jardins, qui prendra en compte l'ensemble des espaces verts situés entre la Condémine et le centre historique de la ville, il est en partie aussi une réponse aux inquiétudes des Bulloises et des Bullois concernant tant notre aménagement du territoire que la perte de la qualité de vie issue d'un développement perçu par beaucoup comme trop rapide.

Pour ce qui est de l'aménagement de la voie de mobilité douce entre la gare et Espace Gruyère, on peut le considérer comme une étape essentielle dans la réalisation en cours de notre réseau pour piétons et vélos, qui facilitera non seulement le transfert modal, mais permettra aussi de résoudre les problèmes liés à notre croissance et à la trop grande emprise du trafic motorisé en ville. C'est aussi ici en partie le maintien, voire le renforcement de notre qualité de vie, que vous avez choisi.

En acceptant la vente de la parcelle RF 7386 à Liebherr Machines Bulle SA, vous permettez à cette société d'assurer son développement et son rôle de centre de compétence pour tous les systèmes d'entraînement au sein du groupe. En lui octroyant une réserve de terrains attenants au site existant, c'est autant la création d'emplois à terme dans le cadre de ses sociétés qui est visée que la possibilité renforcée de disposer de nouvelles surfaces industrielles en zone d'activités à Planchy-Sud.

Bien évidemment je tiens encore à féliciter les membres de la Commission d'aménagement pour leur réélection. Rien n'arrive par hasard et la démission en bloc de la Commission en novembre dernier a permis, au travers des échanges et des contacts nourris qui se sont déroulés depuis, de mieux comprendre nos attentes et nos rôles respectifs. Le Conseil communal tient ici à affirmer sa pleine motivation à poursuivre sa collaboration de manière attentive et en partenariat, à associer la Commission dans le cadre des réflexions liées à la mise en œuvre du PAL dans la mesure des meilleures compétences de chacun et sa volonté de promouvoir de nouveaux échanges orientés aussi aux niveaux de la vision et de la stratégie sur notre aménagement.

On s'en rend bien compte, il y a toujours fort à faire et les dossiers sont aussi toujours plus exigeants. Et comme notre croissance ne donne pour l'instant peu, voire pas de signes d'apaisement, nous devons vraiment mettre l'entier de nos forces là où elles sont nécessaires et ne pas nous perdre dans de veines divergences tant il est vrai que notre mission est de nous mettre au service de notre ville, d'écouter et prendre les meilleures décisions pour assurer le bien-être et la qualité de vie que méritent les Bulloises et les Bullois.

Et c'est bien ainsi et dans cet esprit, avec une motivation encore renforcée, que nous nous retrouverons déjà le 18 mai prochain pour débattre de nouvelles propositions, pour la présentation des comptes 2014 de même que pour celle du rapport de la Task Force, qui seront sans doute les points forts de cette séance.

Le Conseil communal vous remercie de votre engagement et vous souhaite une agréable fin de soirée. »

Monsieur le Président remercie Monsieur le Syndic pour sa conclusion et termine en ces termes :

« Je rappelle encore que les personnes qui sont intervenues au cours de la séance sont priées de remettre leurs écrits à la secrétaire au procès-verbal avant de quitter la salle ou de les lui transmettre par courriel à l'adresse qu'elle leur communiquera volontiers. Je vous remercie de répondre à cette demande.

Comme tous les points de l'ordre du jour ont été traités ce soir, la séance du 17 mars n'aura pas lieu.

Je remercie chacune et chacun de sa discipline et de sa collaboration, vous souhaite à toutes et tous une bonne rentrée et vous donne rendez-vous le 18 mai prochain pour notre 2^{ème} séance, celle des comptes. »

La séance est levée à 21.25 heures

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire

Le Président

Guy Monney

Serge Castella

La Secrétaire au procès-verbal

Anne Fracheboud

Annexes à l'original du procès-verbal :

- Point 2** Message « crédit transformation Ste-Croix »
- Point 3** Message « crédit aménagement voie verte de St-Joseph »
- Point 4** Message « vente de terrain à Liebherr SA »
- Point 5** Message « règlement soins dentaires »
- Point 6** Message « transmission du postulat de M. Jacques Morand »